



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **43-09**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 16 septembre 2009**

Le seize septembre deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

**Date de convocation** : 4 septembre 2009

**Nombre de délégués en exercice** : 18    Présents :    11    Votants : 13

**Présents** : M.BAFFERT, Y.BOULARD, M.BROUZET(1), J.CARRIER, C.DIDIER, J.GAUTHIER, V.GONNET, G.JULLIEN, M. MASTROMAURO, A. SAUNIER-PLUMAZ(1), J. TESSAIRE

**Absents excusés** : F.GILABERT, P.MOLINARO, C.COIGNE, P.MOLINARO, D.ROUX, G.FRIER, A.CARBONARI

**Président de séance** : M.BAFFERT

**Secrétaire de Séance** : V.GONNET

**Rappel du quorum** : 10

**Objet : ETABLISSEMENTS SPORTIFS-**

Agrandissement de la salle Belledonne, complexe sportif Aristide Bergès : Avenant n°1 au marché de contrôle technique.

**Rapporteur** : Guy JULLIEN

Le Vice-président rapporte :

Vu la décision n°02-07 du 5 janvier 2007 d'attribuer le marché de service concernant une mission de contrôle technique pour la restructuration de la salle Belledonne du complexe sportif Aristide Bergès à Seyssinet-Pariset,  
Vu le PV de la CAO du 16 septembre 2009  
Vu le rapport du Vice-président,

Monsieur le Vice-président informe le comité syndical que dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de passer un avenant au marché de contrôle technique

✓ Contrôleur technique :

- Plus-value de 640 € HT pour Extension Mission : Mission ATHAND, délivrance de l'attestation relative au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées pour conformité avec la réglementation,

Le comité syndical après avoir délibéré

✎ AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces de l'avenant n°1 au **marché de contrôleur technique** avec le cabinet **ALPES CONTRÔLE** Pour un montant total de 640 € HT soit 765,44€ TTC  
Marché initial : 13 200€ HT, ce qui porte le montant du marché à 13 840€ HT, soit 16552,64 € TTC (+4,85%)

✎ DIT que les dépenses seront imputées au BP 2009 – chapitre 23 fonction 411

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 17 septembre 2009  
Le Président,  
Michel BAFFERT